

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES VERBAL INTEGRAL
de la séance du 22 mars 2019
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf M. Mario MEYER (procuration à M. Michaël BERGER), Mme Isabelle SCHWOERER, absente excusée et Mme Anita SCHWARTZ, absente non excusée.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 19 mars 2019 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

PREAMBULE

M. le Maire s'adresse aux membres du Conseil Municipal et demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – Renouvellement du bail de location à la gendarmerie et mainlevée de droit à la résolution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2019**
3. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - a) *Droit de préemption urbain*
4. **FINANCES**
 - *Budget communal, budget annexe du Service des Pompes Funèbres, budget annexe du lotissement :*
 - a) *Compte administratif 2018*
 - b) *Compte de gestion 2018*
 - c) *Affectation du résultat 2018*
 - d) *Budget primitif 2019*
 - e) *Taux d'imposition 2019 de la Commune*
5. **INTERVENTION DES ADJOINTS**
6. **DIVERS**

1. Désignation du secrétaire de séance

M Jean-Paul RIMBAULT est désigné secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2019

Le Procès-Verbal de la séance du 26 février 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

Monsieur Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie.

4.1 FINANCES – BUDGET COMMUNE

a) Compte Administratif 2018

Les résultats de l'exercice 2018 et de clôture sont les suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisé 2018</i>
011	Charges à caractère général	293 600,00	261 946,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	422 050,00	378 115,41
014	Atténuations de produits	49 000,00	48 660,00
65	Autres charges de gestion courante	73 300,00	59 111,45
66	Charges financières	30 000,00	26 378,45
67	Charges exceptionnelles	5 117,77	1 785,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00	0,00
	Total dépenses réelles	898 067,77	775 997,25
023	Virement à la section d'investissement	512 886,23	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	Totaux	1 410 954,00	775 997,25

FONCTIONNEMENT RECETTES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisé 2018</i>
013	Atténuations de charges	24 000,00	36 305,69
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	49 500,00	51 929,43
73	Impôts et taxes	704 500,00	721 856,54
74	Dotations, subventions et participations	270 908,00	284 688,59
75	Autres produits de gestion courante	120 200,00	122 832,79
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	3 000,94	8 634,06
002	Excédent de fonctionnement reporté	238 845,06	
	Totaux	1 410 954,00	1 226 247,10

Résultat de l'exercice	450 249,85
Résultat de clôture	689 094,91

INVESTISSEMENT DEPENSES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisé 2018</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	71 000,00	69 585,22
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00	11 928,00
21	Immobilisations corporelles	156 080,00	100 322,53
23	Immobilisations en cours	3 546 156,00	1 259 667,24
001	Déficit d'investissement reporté		
020	Dépenses imprévues	260 787,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	Totaux	4 075 023,00	1 441 502,99

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisé 2018</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	995 627,52	491 844,60
13	Subventions d'investissement	1 143 000,00	222 331,75
16	Emprunts et dettes assimilés	1 001 000,00	1 000 310,00
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances		
27	Autres immobilisations financières		
021	Virement de la section de fonctionnement	512 886,23	
24	Produits des cessions d'immobilisation		
001	Excédent reporté	422 509,25	
	Totaux	4 075 023,00	1 714 486,35

Résultat de l'exercice	272 983,36
Résultat de clôture	695 492,61

Affectation résultat de fonctionnement 2018 :	689 094,91
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	488 594,91
Report en fonctionnement	200 500,00

*Entendu les explications et commentaires de M. le Maire et de la Secrétaire ;
Vu les documents produits ;*

Sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, M. Mathieu KLOTZ et en l'absence de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2018 tel que présenté.

ADOpte PAR 16 VOIX POUR

b) Compte de Gestion 2018

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

c) Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement (+ 689 094,91 €) ;

Vu le résultat de clôture de la section d'investissement (+ 695 492,61 €) ;

Vu le besoin de financement de la section d'investissement (488 594,91 €) ;

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2018 :

- Part à verser à l'investissement (art. R 1068) du budget 2019 : 488 594,91 € ;
- Part à reporter en fonctionnement (art. R 002) 2019 : 200 500,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

d) Budget Primitif 2019

M. le Maire expose que la proposition de budget 2019 fait suite aux propositions d'opération d'investissement et à l'avis de la Commission des Finances réunie le 26 février dernier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour 2019 à 1 432 300 € (en hausse de 1.5 % par rapport au budget primitif 2018).

Les dépenses :

- Les dépenses réelles (dépenses desquelles le virement à la section investissement est déduit) sont chiffrées à 888 971,08 €, en baisse de 1 % par rapport à 2018.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont chiffrées à 281 300 € (- 4.2 % par rapport à 2018). Elles représentent 19,6 % des dépenses de fonctionnement.
- Les charges de personnel (chapitre 012), pour 409 500 €, sont en baisse de 3 %. Elles représentent 28,5 % des dépenses de fonctionnement.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) pour 77 971,08 € sont en hausse de 6,4% par rapport à l'exercice 2018. Cela est dû à l'augmentation des subventions exceptionnelles, décision prise dans le cadre de la Commission des finances et concerne uniquement l'exercice 2019.
- Les charges financières (chapitre 66) (remboursement des intérêts des emprunts) s'élèvent à 42 000 €. L'augmentation de 40% s'explique par l'emprunt contracté en N-1 pour l'opération extension et rénovation de la salle polyvalente.
- Les charges exceptionnelles sont chiffrées à 4000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel des investissements) est prévu à hauteur de 543 328,92 €. Cela représente 37,9 % des dépenses de fonctionnement. A noter que 53 328,92 € ont été ajoutés sur cet article à la demande du trésorier principal pour régulariser des écritures concernant le Lotissement, avant que celui-ci soit un Budget annexe. Ce sont des écritures qu'il faut passer pour qu'elles n'apparaissent plus sur le Compte de Gestion du Percepteur.
- Les dépenses imprévues s'élèvent à 25 000 €.

Pour les recettes :

- Les produits des services (chapitre 70) estimés à 55 971 € sont en hausse de 13 %, (grâce aux ventes de bois de fin et début d'année).
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont estimées à 717 500 € et en hausse de 1,8 %.
- Les dotations et participations (chapitre 74 - dotations et compensations de l'Etat) représentent 273 000 € et sont en hausse de 0,8 % grâce à la péréquation (nationale et rurale).
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 120 000 € (loyers des bâtiments et terres agricoles), les prévisions sont constantes par rapport à 2018.

- L'excédent de 2018 reporté est de 200 500 € (- 16%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits de la section d'investissement sont de 3 390 000 €, soit - 16,8 %.

Les opérations d'investissement (en € TTC) :

1 – Lotissement Rohrfeld	53 028,92
15 - Gendarmerie	12 500,00
19 - Mairie	21 800,00
20 - Ecole primaire	105 000,00
23 - Matériel service technique	5 000,00
33 - Salle polyvalente	2 055 223,93
48 - Atelier municipal	29 050,00
59 - Ecole Maternelle	15 600,00
65 - Modification POS	29 072,00
66 - Eglise	7 000,00
67 – Club House Stade	1 700,00
87 - Voirie	777 008,36
92 – Salle paroissiale	18 971,60
93 – Cadre de Vie	2 400,00
94 – Etang de pêche	20 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	3 153 354,81

Autres dépenses d'investissement :

- D 1641 (remboursement du capital des emprunts) : 117 000,00 € (+ 64,8%) ;
- D 020 : dépenses d'investissement imprévues pour 119 645,19 € (-54%).

Les principales recettes :

R 1068	Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	488 594,91 €
R 10222	Fonds de compensation TVA	577 628,44 €
R 1311, 1318.	Subventions et participations (Département, CCRM, Région Etat)	1 071 000,00 €
R 021	Autofinancement prévisionnel	543 382,92 €
R 001	Excédent d'investissement 2018 reporté	695 492,61 €

Vu les articles L1612, L2312 et L2322 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du budget proposé par M. le Maire après la réunion de la Commission des Finances en date du 26 février dernier ;

Vu le débat sur les modalités d'adoption du budget ;

Vu les résultats du compte administratif et l'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	tel que proposé par M. le Maire, le Budget Primitif 2018 ;	
	Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement =	1 432 300 €
	Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement =	3 390 000 €
	TOTAL	4 822 300 €

DECIDE de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

RECONDUIT le régime indemnitaire ainsi que les avantages collectivement acquis, c'est-à-dire la gratification de fin d'année tel que cela est prévu par la délibération du 14.12.1999 et conformément aux crédits inscrits au chapitre 012 "charges de personnel" ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

e) Taux d'imposition 2019 de la Commune

Entendu en ses explications Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les taux de fiscalité directe pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 15,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,49 %
- Cotisation Foncière des entreprises : 15,84 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.2 FINANCES – BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES

a) Compte Administratif 2018

Entendu l'exposé de M. le Maire au sujet des réalisations 2018 en matière de dépenses et de recettes ;

Entendu en ses compléments la Secrétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Service des Pompes Funèbres comme suit :

	Section de fonctionnement	
	Budget	Réalisé
Dépenses	7 000,00€	2 300,00€
Recettes	7 000,00€	1 997,86€
Résultat de l'exercice		- 320,00€
002 Résultat reporté		17,86€
Résultat de clôture		- 302,14€

ADOPTE PAR 16 VOIX POUR

b) Compte de Gestion 2018

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

C) Budget Primitif 2019

Entendu en ses explications M. le Maire et les précisions apportées par le Secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE tel que proposé par M. le Maire, le Budget Primitif 2019 :

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 6 500 €

Dépenses d 'Investissement = Recettes d 'Investissement = 0 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4.3 FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROHRFELD 6^e TRANCHE

a) Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

Entendu l'exposé de M. le Maire au sujet des réalisations 2018 en matière de dépenses et de recettes, entendu en ses compléments la Secrétaire,

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget annexe du lotissement Rohrfeld 6^e tranche comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Dépenses	829 290	0	644 000	30 367,86
Recettes	940 990	600 469,11	644 000	0
Résultat de l'exercice		600 469,11		- 30 367,86
002 Résultat reporté		-29 380,81		- 256 460.67
Résultat de clôture		571 088,30		- 286 828.53

ADOpte PAR 16 VOIX POUR

b) Compte de Gestion 2018

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

c) Budget Primitif 2019

Vu les informations données par M. le Maire et les précisions apportées par la Secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE comme suit le Budget Primitif 2019 :

Dépenses de Fonctionnement =	344 259,77 €
Recettes de Fonctionnement =	651 088,30 €
Dépenses d 'Investissement = Recettes d 'Investissement =	286 828,53 €

ADOpte A L'UNANIMITE

5. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

a) Renouvellement du bail de location à la gendarmerie

Le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin propose le renouvellement du bail de location de la caserne de Gendarmerie (échu depuis le 31 octobre 2016) soit du 31 octobre 2016 au 31 octobre 2025.

Le bail prévoit la location pour une durée de 9 ans ainsi que, comme les baux précédents, une clause de résiliation dans un délai de 6 mois dans le cas où, pour quelque cause que ce soit et notamment par suite de suppression, fusion ou transfert de service, l'Etat n'aurait plus l'utilisation des locaux loués.

En outre, ce bail intègre la location des garages qui jusqu'à présent étaient loués individuellement à chaque gendarme occupant.

Pour l'ensemble, le loyer annuel prévu est de 74 000 € indexé sur l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement du bail de location de la caserne de Gendarmerie sise 3 rue du Collège avec M. le Trésorier Payeur Général de la Région Alsace et du Bas-Rhin agissant au nom et pour le compte de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE

b) Mainlevée de droit à la résolution

Parcelle cadastrée section 50 n° 396/21

Vu la demande de Maître Chantal REISACHER-DECKERT, Notaire à SELESTAT ;

Vu l'acte de vente du 04 février 2008 au terme duquel M. Arnaud MUNSCH et Mme Stéphanie PUJO ont acquis la parcelle cadastrée section 50 n° 490/21 sise 28 rue André Malraux, lot 9 du lotissement Rohrfeld 6^{ème} tranche ;

Vu le droit à la résolution au profit de la Commune prévu dans l'acte ;

Considérant que les conditions de la vente ont été remplies ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la mainlevée du droit à la résolution concernant l'affaire sus énoncée.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. INTERVENTION DES ADJOINTS

- **M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint :**

Salle paroissiale : les travaux sont pratiquement terminés. Il reste l'électricité à installer par M. RETTERER, normalement prévu la semaine prochaine.

Gendarmerie : en attente de devis pour la motorisation du portail.

Eglise : paratonnerre – choix de l'entreprise Sonorest pour un montant de 5944,80€, par la suite il faudra valider le changement du coq en cuivre s'il y a lieu (plus ou moins 800€HT).

Salle polyvalente : publication de la liquidation judiciaire de MARWO aujourd'hui dans le journal.

Il n'y aura pas de transfert entre la nouvelle et l'ancienne salle tant que la nouvelle n'est pas terminée.

Pour carnaval l'année prochaine, l'architecte dit qu'ils arriveront à respecter les délais.

A partir du 1^{er} avril il y aura les échafaudages sur les annexes de l'ancienne salle. Tout va démarrer mais la salle reste disponible.

M. le Maire ajoute que l'ancienne salle reste disponible jusqu'à ce que la nouvelle puisse être fonctionnelle et donc après avis et passage de la commission de sécurité.

- **M. Claude GERBER, 2^{ème} Adjoint :**

Vente de bois d'œuvre : elle a eu lieu sur le secteur il y a une quinzaine de jours. Le frêne classé B/C s'est vendu entre 133 et 145€ le m3. Le bois de Sundhouse s'est vendu à 145€ le m3. Pour la Classe C le tarif varie entre 80 et 106€ le m3 et c'est encore une fois Sundhouse qui a réalisé les meilleures ventes (106€ le m3). Le montant total de la vente s'élève à 13 405€.

SDEA : travaux importants de réseau d'eau et d'assainissement prévus sur la Commune cette année.

Pour la réfection de la rue de la gare et la rue des écureuils, les travaux porteront sur les réseaux eau mais pas assainissement.

Des travaux sont prévus : rue de la potence, rue du Maire Léonhart et rue de Sarlat. Renforcement du réseau d'assainissement. Cela devrait se faire cette année.

Eclairage Public : la CCRM a prévu un budget pour l'amélioration de l'éclairage public dans les zones d'ombre. Par exemple : Rue neuve : il y aura un candélabre de plus au bout de la rue et dans la rue de Saasenheim. Procédé de revamping : passage au luminaire LED.

Gaz de France a un projet "Gazpar", ils vont installer des compteurs avec la télérelève sur les compteurs gaz, il y aura un collecteur d'information et transmetteur installé dans le grenier de la mairie.

- **Mme Josiane GERBER, 3^{ème} Adjointe :**

Les invitations pour la journée citoyenne ont été distribuées.

6. DIVERS

Une permanence exceptionnelle pour les inscriptions sur liste électorale est prévue samedi le 30 mars de 9h00 à 11h00.

Mme Christelle ADOLPH demande s'il y aura une déviation lors des travaux sur la RD. M. Claude GERBER répond que la déviation mise en place sera la même que pour les festivités de carnaval. Il donne également des explications supplémentaires sur les travaux, en précisant notamment que les services du Département poseront de l'enrobé et non du bicouche (bien plus solide).

M. Jean-Paul RIMBAULT donne des explications sur les aménagements réalisés par l'APP le long du canal, avec l'Association verger et jardin. Nettoyage sur près de 300m en enlevant les arbres malades. Le dessouchage a aussi été fait. Par la suite des arbres fruitiers seront plantés.

Carnaval : les bals se sont très bien déroulés. L'espace fumeur était une bonne idée et a très bien fonctionné. Les gendarmes ont vu les efforts déployés notamment concernant les bouteilles en verres remplacées par du plastique. Il n'y a pas eu d'interventions lourdes des services de la gendarmerie ou des pompiers. M. le Maire ajoute ces nouvelles mesures apportent une réelle amélioration.

Mme Danièle DIAZ demande des explications sur les nouveaux compteurs Linky installés par ENEDIS. Est-ce que la Commune a refusé ? M. le Maire indique que la Commune n'a pas pris d'arrêté mais que chaque propriétaire est concerné et peut refuser. M. Christophe HAUERT explique qu'il vaut mieux accepter car pour le moment Enedis remplace les compteurs gratuitement alors qu'à terme cela sera obligatoire et deviendra payant.

Mme Christine HURTHER a fait des recherches pour l'installation du WIFI à l'école maternelle. Lecture du référentiel sur l'usage du WIFI en école, il peut être installé dans les EPLE et les écoles, par contre il faut que la nouvelle installation fasse l'objet d'une information au Conseil d'Ecole et soit coupée lorsque ce n'est pas utilisé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 20h00.

Fait à SUNDHOUSE, le 22 mars 2018

Le Secrétaire,
Jean-Paul RIMBAULT

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST